



Note de service n°ZSBW-RH008.20

Appel à candidature en vue de la constitution d'une réserve de promotion au grade de capitaine professionnel et volontaire

Wavre, le 11 mars 2020

Objet : Appel à candidature pour la constitution de réserves de promotion au grade de capitaine professionnel et volontaire

Le Conseil de la zone de secours du Brabant wallon a décidé, en séance du 10/12/2019, d'organiser des épreuves de promotion en vue de la constitution d'une réserve de promotion au grade de capitaine professionnel et volontaire. Aucun emploi n'a été déclaré vacant à ce stade.

Les candidats au sein de la réserve de promotion seront susceptibles d'être repris pour de futurs emplois de capitaine déclarés vacants et accessibles par promotion.

Introduction des candidatures

Les candidatures doivent être adressées au Commandant de la Zone, Philippe FILLEUL pour le 09/04/2020 à minuit au plus tard. Les candidatures seront envoyées par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : zonedesecours@incendiebw.be (Objet : Promotion capitaine 2020) ou par courrier recommandé à l'adresse suivante : Zone de secours du Brabant wallon, Place du Brabant wallon 1 à 1300 Wavre.

Conformément à l'article 56§1^{er} du statut administratif, les candidats doivent remplir les conditions suivantes : 5° pour le grade de capitaine :

- a) être nommé au grade de lieutenant ;
- b) avoir obtenu la mention « satisfaisant », « bien » ou « très bien » lors de la dernière évaluation¹ ;
- c) être titulaire du brevet OFF2 :
 - pour une promotion au grade de capitaine volontaire : avoir réussi tous les modules de la partie 1 et au moins un des modules de la partie 2 du brevet OFF2 via promotion,
 - pour une promotion au grade de capitaine professionnel : avoir réussi tous les modules des parties 1 et 2 du brevet OFF2 via promotion.
- d) ne pas être sous le coup d'une sanction disciplinaire non radiée

Les candidats sont invités à joindre à leur candidature :

- Une copie des brevets (tous les modules) requis
- une lettre de motivation.

Aucun rappel de document manquant au dossier de candidature ne sera envoyé aux candidat(e)s. Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Les candidatures répondant aux conditions d'admissibilité seront reprises pour une participation aux épreuves telles que visées dans le règlement des épreuves ci-dessous et conformément à l'article 56 et 57 du statut administratif.

Règlement des épreuves

Epreuve physique éliminatoire – parcours hollandais

Le candidat qui ne réussit pas le parcours dans le délai imparti ne participera pas à la suite des épreuves.

Epreuve pratique opérationnelle (30 points)

Direction d'une opération via une simulation XVR de niveau capitaine (gestion d'une intervention impliquant une équipe au sein d'un poste).

¹ Art 317 : [La condition d'évaluation « satisfaisant », « bien » ou « très bien »]1 visée aux articles 56, 70, [83/3, § 3]2 87 et 92, n'est d'application qu'après une première période d'évaluation organisée en vertu du présent arrêté. ainsi modifié par A.R. du 8

Epreuve écrite (30 points)

L'épreuve écrite consiste en une analyse d'une problématique en lien avec l'un des 4 départements opérationnels de la Zone (30 points) ;

Epreuve orale (40 points)

L'entretien oral consiste à tester la motivation, la disponibilité, et la conformité du candidat avec la description de fonction et la zone.

La cotation se fera comme suit :

Présentation – Expression : 10 pts

Maturité : 10 pts

Motivation : 20 pts

Composition du jury

Le jury d'examen sera composé des personnes suivantes :

- Le directeur des opérations
- Le directeur des interventions
- Le commandant de zone
- Comme suppléant(s), le directeur appui logistique ou le directeur du dispatching

Pour davantage d'informations, veuillez contacter le service des ressources humaines de la Zone de secours au 010 /23 63 03 ou par courriel zonedesecours@incendiebw.be.

Major Philippe Filleul



Commandant de Zone

Annexes :

- descriptifs de fonction de capitaine,

ANNEXE 6

	Description de fonction Capitaine
Objectifs	15. Assurer la coordination d'équipes d'intervention sur le terrain lors d'incidents ou de situations d'urgence complexes ou à grande échelle afin de garantir que les équipes et les services agissent de manière coordonnée. En ce qui concerne le déploiement opérationnel, organiser celui-ci de la manière la plus efficace, efficace, qualitative et sécurisée possible. 16. Avoir connaissances suffisantes dans le domaine de la prévention incendie. 17. Assurer la prise en charge des tâches et de la gestion opérationnelle, administrative et technique générale et exécuter des missions administratives et techniques spécialisées afin de garantir le bon suivi des missions de la zone au travers de l'exécution consciencieuse par les équipes de travail et ce aussi bien au niveau du contenu, de la méthodologie et de l'organisation qu'au niveau financier et d'information managériale de gestion. 18. Prendre la responsabilité du bon fonctionnement de l'/des équipe(s) en facilitant et en encourageant le travail d'équipe ainsi qu'en assurant le flux de communication interne au sein des équipes de manière à développer un "bon esprit" dans les équipes.
Description	Le capitaine assure la coordination d'équipes d'intervention sur le terrain lors d'incidents ou de situations d'urgence complexes ou à grande échelle. Il dispose de connaissances suffisantes dans le domaine de la prévention incendie. Il assure la direction au niveau opérationnel, administratif ou technique et/ou est spécialisé dans certaines missions administratives ou techniques. Il est responsable du fonctionnement des équipes au niveau du contenu, de la méthodologie, de l'organisation et sur le plan financier. Il veille au transfert d'informations de la base vers le niveau du management et vice versa. Le capitaine est également chargé de faciliter et stimuler le travail en équipes, de veiller au flux de communication interne au sein des équipes de manière à développer un bon esprit dans les équipes.
Tâches-clés et domaines d'activité	<u>Finalités-clés</u> 13. <u>Coordinateur opérationnel (Intervention)</u> Intervenir en tant que coordinateur opérationnel durant des interventions mono- et pluridisciplinaires afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone de la manière la plus effective, efficiente, qualitative et sécurisée possible. <u>Tâches possibles (non limitatives) :</u>



	- Assurer la coordination de plusieurs équipes d'intervention. - Diriger une équipe d'intervention en cas d'intervention particulièrement risquée et complexe. - Faire l'évaluation des conséquences pour les alentours immédiats, pour l'environnement et pour la santé publique liées à un incident (important). - La prise de décisions opérationnelles afin d'assurer la sécurité des équipes et de la population. - Prendre la fonction de directeur des services d'incendie (Dir Si) dans une concertation multidisciplinaire. 14. Collaborateur opérationnel (Préparation) Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse <u>Tâches possibles (non limitatives) :</u> - Participer à des exercices physiques, organisés par la zone. - Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone. 15. Dirigeant administratif : Prendre en charge la gestion administrative d'une spécialisation opérationnelle, un poste ou un service dans une zone, afin de : - Assurer l'opérationnalité permanente des moyens d'une zone et son fonctionnement administratif, technique et opérationnel optimal. - Garantir le flux interne d'informations et la collaboration optimale entre les équipes et les postes. <u>Tâches possibles (non limitatives) :</u> - Distribuer les tâches, veiller à leur exécution, ainsi qu'à la qualité, la quantité et la gestion du temps pour les travaux effectués. - Veiller au suivi des procédures opérationnelles et des accords ainsi qu'à l'opérationnalité permanente du corps. - Gérer les budgets alloués, l'équipement et le personnel ; donner des avis en ce qui concerne les achats et la formation. - Former le lien entre le personnel opérationnel et administratif. 16. Analyste Evaluer les processus, interventions et exercices afin d'en tirer des leçons et de proposer des projets d'amélioration dans les services. <u>Tâches possibles (non limitatives)</u> - Diriger un débriefing, indiquer des points d'amélioration - Analyser et optimiser les processus opérationnels, administratifs et techniques - S'informer sur les conclusions et les retours d'apprentissages des autres zones et postes - Proposer des améliorations aux processus. 17. Coach Stimuler, accompagner et soutenir les collaborateurs afin d'avoir du personnel préparé de manière optimale pour chaque intervention.
--	---



	<u>Tâches possibles (non limitatives) :</u> - Accompagner, soutenir, motiver, coacher et évaluer les collaborateurs pendant leur travail quotidien. - Indiquer et implémenter des processus d'amélioration. - Améliorer la résistance au stress du personnel et écouter activement leurs attentes. - Promouvoir l'esprit d'équipe et être un exemple. - Apporter l'expérience et l'expertise technique opérationnelle et stimuler et initier l'entraînement.		
Place dans l'organisation	<u>La fonction est dirigé par :</u> Le capitaine est placé sous la direction hiérarchique d'un major ou colonel. Au niveau du fonctionnement quotidien de la zone, il peut être placé sous la direction fonctionnelle d'un autre officier ou du commandant de zone. <u>La fonction dirige :</u> Dans des situations opérationnelles, le capitaine dirige en principe un groupe de minimum 50 personnes (indicatif).		
Eléments de réseau	<u>La fonction reçoit des informations de :</u>		
	Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....
	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Informel
	Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
	Autorités	Questions orales et écrites	Contact personnel, informel, mail,....
	<u>La fonction fournit des informations à :</u>		
	Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
	Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....
	Autorités	Questions orales, avis sur la législation et décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....
Citoyens	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....	
Autonomie	La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants : - L'exécution concrète des missions dans son domaine de responsabilités. - La coordination opérationnelle concrète des équipes d'interventions de la discipline 1. - L'organisation administrative interne du service qui lui a été confié. - Donner des avis/décisions externes dans des dossiers de		



	routine. - La gestion d'un budget de travail dont le montant est déterminée par la zone. - Son fonctionnement propre, ainsi que le fonctionnement des hommes qui lui ont été affectés (dans les limites des accords pris). La fonction doit demander de l'autorisation pour : - Au niveau opérationnel : la coordination au cours des interventions de très grande ampleur et complexes, par exemple lors de l'activation d'un plan d'urgence et d'intervention. - Au niveau administratif : donner en externe des avis et des décisions par rapport à des questions sensibles ou prendre des décisions ayant des conséquences juridiques ou financières importantes.	
Cadre et conditions de travail	Place dans l'organigramme	Le capitaine est soit une fonction de promotion du cadre supérieur, soit une fonction de recrutement, comme prévu à l'AR du 19/04/2014 (statut administratif). Il est dirigeant dans le cadre de l'organisation de la zone de secours et assume en outre certaines tâches de management.
	Caractéristiques spécifiques	• Prestations de temps de travail irréguliers • Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et de nuit • Des rappels sont possibles • Charges physiques et lourdes sont possibles • Charge psychologique possible • Des services de rappel sont possibles • Remplir le rôle d'officier de garde est possible
	Niveau	/
	Conditions de promotion et de recrutement	Cfr. statut administratif et pécuniaire
	Période d'intégration	6 mois (en cas de recrutement au grade de Capitaine : cf. Statuts administratif et pécuniaire)
	Diplôme	Obtention du brevet OFF2 pendant le stage (capitaine par recrutement) ou nécessité de détenir le brevet OFF 2 (capitaine par promotion)

Vu pour être annexé à l'arrêté du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours.

